



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Du-nouveau-pour-les-bulletins-de-paye-des-agents-publics-de-l-Etat>

Du nouveau pour les bulletins de paye des agents publics de l'Etat

- Carrière -



Date de mise en ligne : mercredi 13 janvier 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

L'espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP) va voir le jour au second semestre 2016.

La dématérialisation des feuilles de paye sera généralisée entre janvier 2018 et janvier 2020.

L'ENSAP ?

Il s'agit d'un espace numérique personnalisé, accessible uniquement par l'agent, sur lequel il trouvera tous ses nouveaux bulletins de paye, qui seront ainsi conservés jusqu'à sa retraite. Ensuite, ses titres et bulletins de pension y figureront.

De plus, l'agent public en activité pourra consulter tous les éléments et toutes les informations utiles pour sa retraite, y compris un simulateur de calcul de sa future pension. A terme, chaque agent pourra utiliser cet espace pour procéder à sa demande de retraite.

Fin des retards pour obtenir sa feuille de paye.

L'agent pourra l'imprimer facilement, de chez lui ou du bureau, avec un système d'authentification du document.

Qui est concerné ?

Tous les agents de l'État, titulaires et contractuels, militaires, magistrats et civils.

A savoir :

- Les documents liés à la rémunération seront conservés 5 ans après la liquidation des droits à pensions. Légalement, un recours en cas d'erreur de calcul d'une pension est possible dans les deux ans après la retraite.
- Les premiers tests seront opérés dans le second semestre 2016 pour les personnels de la Marine et pour des agents de ministères non encore déterminés. A partir de 2018 et jusqu'en 2020, tous les ministères seront concernés. Cette généralisation sera suivie d'une suspension des envois papiers.
- Techniquement, le service sera aussi accessible avec un smartphone.
- A partir de mi-2017, tous les agents pourront avoir accès au simulateur de retraite sur leur espace numérique sécurisé.

L'UNSA Fonction publique veillera à ce que tous les agents aient accès à ce dispositif.